

Bulletin info conso / logement

DANS CE NUMÉRO :

CONSUMERISME	
• Les pneus, c'est sérieux	2
• Les permis deux roues • Les enfants en voiture • Conduire à l'étranger	3
• Acheter sur Internet • Les mineurs à l'étranger	4
• Les différents crédits • Questions d'argent	5
LOGEMENT	
• Un air intérieur de qualité • Le monoxyde de carbone	6
SANTE	
• Les intoxications alimentaires • Les régimes	7
• Les boissons énergisantes • Le bisphénol A	8
• Les repas en famille • Les fruits à coque • Un guide santé • Rubrique séniors	9
• Bien dormir !	10
QUELQUES CHIFFRES	10
PETITES INFOS	11

Chers Consommateurs,

Votre association, la **Confédération Syndicale des Familles**, édite pour vous ce bulletin reprenant un certain nombre d'informations.

Comme toute association, la CSF vit grâce à ses nombreux bénévoles, elle s'enrichit et se développe du travail commun de ses bénévoles et de ses salariées. Vous trouverez dans ce bulletin des renseignements, des avis, des infos, des adresses...

Si vous avez des remarques, des questions, des problèmes de consommation ou de logement, vous pouvez contacter le secteur consommation et le secteur logement lors des permanences.

Comment contacter la CSF :

Local CSF:

12 Avenue Choron à Soissons :

Du lundi au vendredi :
de 14 h 00 à 17 h 00
Tél : 03.23.59.73.18
mèl : csf.@csf-soissons.org

12 bis rue Salvador Allende (Chevreux) :

Chaque mardi
de 9 h 00 à 12 h 00
Tél : 03.23.55.18.72
mèl :
eaf.pif.soissons@wanadoo.fr

*La C.S.F., c'est être ensemble, une
force pour mieux vivre !*

CONSUMERISME

LES PNEUS, C'EST DU SERIEUX !

Seulement 20% des Français contrôlent la pression des pneus de leur voiture une fois par mois, comme c'est conseillé!

Les risques d'un mauvais entretien:

- **L'éclatement** peut entraîner la perte de contrôle de la voiture. Il survient en roulant sur un objet coupant, en heurtant violemment un obstacle (un trottoir, par exemple), à cause d'un échauffement anormal dû au sous-gonflage ou à une vitesse excessive et si le véhicule est surchargé.
- **Le pneu lisse:** le code de la route interdit de rouler avec un pneu lisse, car ce sont les rainures de la bande de roulement qui permettent une bonne tenue de route. Par exemple, par temps de pluie, elles chassent l'eau et maintiennent le pneu en contact avec le sol.



La bonne pression:

Un pneu n'est pas étanche et a donc tendance à se vider.

- **les inconvénients d'un pneu sous-gonflé:** durée de vie moins longue, risque d'éclatement, freinage moins efficace, surconsommation de carburant.
- **Le pneu trop gonflé** adhère moins bien à la route et s'use donc de façon irrégulière.

Ce qu'il convient de faire:

- vérifier la pression une fois par mois et avant chaque long trajet, à froid, avec un manomètre.
- majorer le gonflage de la roue de secours de 0,3 bar.
- majorer le gonflage des pneus arrière d'une voiture qui tracte une caravane ou une remorque de 0,4 bar.
- gonfler à 3 bars les pneus des véhicules tractés, en l'absence de conseil du constructeur.

Des pistes pour ne pas user les pneus trop vite:

La vitesse d'usure varie de 1 à 8 entre une conduite douce et une conduite brusque,

de 1 à 5 entre une route départementale et une autoroute,

de 1 à 2 entre une route lisse et une route rugueuse.

Quand changer les pneus ?

Ils se changent par paire (essieu avant ou arrière) quand l'indicateur d'usure (placé dans la rainure principale) affleure la bande de roulement.

Plus d'informations: <http://toutsurlepneu.michelin.com/index>

CONSUMERISME

QUELS PERMIS POUR LES DEUX-ROUES?

Les permis des deux-roues sont réformés depuis un an.

- 1) Le permis voiture B permet de piloter une 125cm³, après une formation obligatoire de 7 heures en auto-école (sans examen terminal, le moniteur validant les compétences du conducteur). Coût de 250 à 300 €
- 2) Le permis A2 donne accès aux grosses cylindrées, pour les 18-24 ans, avec 20 heures de formation obligatoire. Pendant les deux premières années, le permis A2 permet de piloter les machines de 48 chevaux maximum. Coût de 1000 à 1300€.
- 3) Au-delà de ces deux premières années ou après 24 ans, le permis A autorise la conduite de n'importe quelle moto.

Remarque: Il existe une version « boîte automatique » des permis A2 et A :
coût identique, mais examen plus facile !



LA SECURITE DES ENFANTS EN VOITURE

Les enfants doivent être correctement attachés ; en effet, un siège mal utilisé voit son efficacité réduite de façon considérable. Quelques conseils pour assurer une sécurité optimale à votre enfant:

- il doit être à l'aise dans son siège, ni trop à l'étroit ni trop libre de ses mouvements,
- vérifier la tension du harnais: celle-ci est correcte si on peut passer en-dessous seulement deux doigts,
- adapter, si possible, la hauteur du dossier: la tête de l'enfant doit se situer sous le haut du siège,
- assurer le maintien de l'enfant en largeur en retirant, au fil du temps, les différents rembourrages nécessaires, au début, aux plus petits.

CONDUIRE A L'ETRANGER ET ETRE VERBALISE !

Depuis le 7 novembre 2013, les fichiers d'immatriculation des voitures de l'Union Européenne sont connectés, sauf ceux du Royaume Uni, de l'Irlande et du Danemark.

Huit infractions routières peuvent ainsi être verbalisées (excès de vitesse, franchissement d'un feu rouge, téléphone au volant, par exemple), quel que soit le pays d'origine du conducteur, qui recevra son procès verbal à domicile.

C'est la fin de l'impunité pour les mauvais conducteurs, sur les routes d'Europe !



CONSUMERISME

ACHETER SUR INTERNET EN TOUTE SECURITE

PAYLIB est un « portefeuille électronique » français permettant de payer les achats sur Internet et proposé, pour l'instant, aux clients de la Banque Postale, de la Société Générale et de BNP-Paribas.

Les avantages:

- Le client ne se sert plus de sa carte bancaire pour payer ses achats sur Internet et donc son numéro de carte n'est plus dévoilé,
- L'adhésion à Paylib est gratuite pour les particuliers,
- Paylib est garanti par l'Observatoire de la Banque de France,
- De plus en plus de commerces électroniques s'associent à Paylib: voyages-sncf, vente-privée, La Poste, Leroy Merlin, Price Minister ...



En pratique:

Pour payer un achat sur Internet, le client indique son adresse mail, son identifiant Paylib et le code secret associé (tous deux renseignés par sa banque). Puis l'organisme bancaire paie le commerçant électronique et prélève la somme sur le compte bancaire du client.

Renseignements complémentaires: www.paylib.fr

QUELS DOCUMENTS POUR LES MINEURS QUI VOYAGENT A L'ETRANGER ?

Depuis le 1er janvier 2013, les autorisations de sortie du territoire ont été supprimées. Elles permettaient à un mineur de voyager à l'étranger sans ses parents mais avec leur autorisation.

Désormais, l'enfant mineur doit être en possession d'une carte nationale d'identité (valable seulement pour les voyages dans les pays de l'Union Européenne) ou d'un passeport en cours de validité.

Remarques:

- Si l'enfant voyage avec un seul de ses parents, certains pays (l'Algérie et le Maroc, par exemple) peuvent réclamer la preuve que l'autre parent a bien donné son autorisation pour ce déplacement.
- Valable 10 ans, la carte nationale d'identité est gratuite.
- Valable 5 ans, le passeport pour un mineur coûte 17€ jusqu'à 14 ans et 42€ de 14 à 18 ans.
- Attention, à l'approche des vacances, les délais d'obtention s'allongent ! Mieux vaut prendre ses précautions et anticiper les formalités.



CONSUMERISME

LES DIFFERENTS TYPES DE CREDIT A LA CONSOMMATION

- **Le prêt personnel** (= crédit amortissable, prêt pour réaliser un projet à taux fixe) :
C'est le crédit amortissable classique dont on connaît, dès le départ, le montant total emprunté, la durée du remboursement et le taux d'intérêt: pas de surprise, le coût total du crédit est établi et donc connu à l'avance.
- **Le prêt affecté** (= prêt automobile, prêt pour travaux ...) :
Ce prêt est conditionné à la réalisation d'un projet (achat d'une voiture, équipement électronique, travaux dans le logement ...). Il a les mêmes caractéristiques que le prêt personnel mais si l'opération envisagée n'est pas réalisée, le prêt est résilié automatiquement.
- **Les facilités de paiement** (= paiement étalé, paiement en plusieurs fois) :
Elles permettent de payer un achat en plusieurs fois. Au-delà de 200€ d'achat, elles doivent respecter les dispositions de la loi sur le crédit à la consommation (durée, taux , etc ...). Attention : les facilités de paiement ne sont pas toujours proposées gratuitement !
- **Le crédit gratuit** (= paiement étalé sans frais, paiement en plusieurs fois sans frais) :
Il permet d'étaler le paiement sur plusieurs mois, sans aucun frais, avec parfois une date de report du paiement de la première mensualité.
- **Le crédit renouvelable** (= crédit revolving, crédit ou prêt permanent) :
C'est une réserve d'argent, le plus souvent associée à une carte d'achat, avec un plafond maximum, disponible en permanence. Le taux d'intérêt peut varier selon les conditions et la durée n'est pas connue à l'avance. Donc on ne connaît pas le coût du crédit lorsqu'on s'engage. **Il est préférable de ne jamais choisir ce type de crédit.**

Remarques:

- 1) Depuis la réforme Lagarde (mai 2011), ce crédit renouvelable est mieux encadré.
- 2) Il est dorénavant interdit par la loi de l'appeler « réserve d'argent, compte disponible » ou « paiement en petites mensualités ».

QUESTIONS D'ARGENT ?

Des questions sur l'assurance , le crédit ou l'épargne?

On trouvera des multiples renseignements et de nombreuses informations sur un nouveau site Internet mis en place par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACPR), accessible aux particuliers comme aux associations, en cas de difficultés.

Renseignements:

www.abe-infoservice.fr

Tél.: 0811 901 801



LOGEMENT

CHEZ SOI, RESPIRER UN AIR DE QUALITE

Pour y parvenir, deux conditions à remplir:

- Aérer souvent le logement, au moins 10 minutes matin et soir (l'air extérieur est moins pollué que l'air intérieur !),
- Identifier puis éliminer les différentes sources de pollution de l'air intérieur.



1) Identifier les sources de pollution:

- Les désodorisants et parfums d'intérieur, y compris les huiles essentielles dont de nombreuses sont allergisantes,
- De nombreux produits ménagers d'entretien et en particulier les aérosols (cires vaporisables, bombes dépolluantes ...),
- Les vapeurs d'essence, les solvants et certaines peintures utilisées pour le bricolage.

2) Quelques solutions pour les éliminer:

- Supprimer, le plus possible, l'utilisation de ces produits polluants (sans compter que dépolluer les meubles avec un chiffon plutôt qu'à l'aide d'une bombe spécifique est beaucoup plus économique !),
- Faire le ménage de son logement régulièrement et pratiquer le bricolage **la fenêtre ouverte**,
- Entretenir une ventilation **permanente** en laissant les entrées d'air impérativement ouvertes et en évitant qu'elles s'encrassent.

LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone (=CO) est un gaz indétectable, inodore, invisible et non irritant, responsable chaque année, en France, de 6000 intoxications dont 200 mortelles. Il est principalement provoqué par une mauvaise utilisation des appareils de chauffage (poêles à bois – cuisinières, chauffe-eau et chauffages à gaz – cheminées) et provoque maux de tête, nausées et vomissements. Ces symptômes sont des signaux d'alerte auxquels **il faut réagir très vite**. Nul besoin d'une concentration importante: 1% de monoxyde de carbone dans l'air suffit et ne donne que 15 minutes de vie ! Ce gaz tue en empêchant le corps de s'approvisionner en oxygène et en bloquant certaines cellules. Si, dans un même espace, plusieurs personnes présentent les mêmes signes, il faut agir vite: ouvrir portes et fenêtres, évacuer les locaux et appeler les secours même si les symptômes paraissent bénins.

Pour éviter ces problèmes, quelques conseils à respecter :

- Faire vérifier et entretenir l'installation de chauffage, chaque année,
- Etre très prudent en utilisant des appareils à combustion : chauffages d'appoint, groupes électrogènes, appareils à gaz...
- Aérer l'habitation, en moyenne, 10 minutes matin et soir,
- Ne jamais obstruer les bouches d'aération et les maintenir propres.

SANTÉ

DES GESTES SIMPLES POUR EVITER LES INTOXICATIONS ALIMENTAIRES

Dans leur grande majorité, les intoxications alimentaires sont sans gravité, mais certaines contaminations (par la bactérie *Escherichia coli*, par exemple) peuvent avoir des conséquences dramatiques, voire mortelles. Si le risque zéro n'existe pas, le respect de quelques règles d'hygiène simples limite considérablement les risques.

La propreté :

- Se laver les mains avant et après la manipulation de produits crus, avant la préparation des repas et en sortant des toilettes,
- Nettoyer les surfaces de travail au moins une fois par jour,
- Laver souvent les torchons et ne pas utiliser le même pour la vaisselle et pour les mains,
- Désinfecter régulièrement les éponges à l'eau de Javel.



Les courses :

Acheter en dernier les produits frais et surgelés en conservant ces derniers dans un sac isotherme.

Le réfrigérateur :

- Laver l'intérieur une fois par mois à l'eau de Javel ou à l'eau chaude vinaigrée,
- Ne pas le surcharger pour faciliter la circulation d'air froid,
- Enlever les cartons d'emballage (yaourts, par exemple),
- Respecter la chaîne du froid en maintenant la partie la plus froide à moins de 4°,
- Eviter les contacts entre les aliments crus et cuits et mettre les restes dans des boîtes hermétiques.

Le congélateur:

- respecter une température de -18°,
- emballer les aliments de façon hermétique,
- ne rien conserver au-delà d'un an,
- ne jamais recongeler un aliment décongelé,
- ne rien décongeler à température ambiante.

DES REGIMES AMAIGRISSANTS INEFFICACES

Après avoir étudié 20.000 personnes ayant suivi un régime très sévère pour maigrir, la conclusion des chercheurs est sans appel: inefficace à long terme. Les régimes très restrictifs et les substituts de repas sont très frustrants, difficiles à respecter et ne permettent jamais de maintenir longtemps la perte de poids obtenue.

Le problème de ces régimes est qu'ils ne sont pratiqués que temporairement alors que le rééquilibrage de l'alimentation doit se faire tout au long de la vie.

En fait, le système le plus efficace consiste à respecter des conseils nutritionnels simples mais évidents: avoir une alimentation variée, ne pas grignoter entre les repas, s'alimenter en quantité raisonnable, ne pas se servir deux fois, éviter les graisses et les sucres rapides, sans oublier de pratiquer une activité physique régulière.



SANTÉ

LES DANGERS DES BOISSONS ENERGISANTES

De plus en plus utilisées par une population jeune, ces boissons présentent de nombreux risques pour la santé et très peu d'avantages.

Des composants nocifs :

Ces boissons contiennent de la caféine (ou son équivalent, le guarana) et de la taurine, avec des taux variables, selon les marques, de 80 à 130 mg, c'est-à-dire deux cafés express. De plus, leur teneur excessive en sucre peut causer un risque d'hypoglycémie si la boisson est utilisée avant un effort physique ou sportif.

Les effets :

L'utilisateur espère un effet stimulant et dopant alors que l'excitation provoquée entraîne un énervement excessif et parfois un état d'angoisse, voire de panique incontrôlable. Chez les sportifs à la recherche de performance et de combativité, ces boissons excitent le cœur de façon artificielle, exposant son consommateur à des troubles du rythme cardiaque et à des malaises.

Le point de vue médical :

A partir de 100 à 200 mg, selon les individus, les risques sont la tachycardie et les palpitations. A partir de 400 mg, des troubles cardio-vasculaires graves menacent. Ces doses sont facilement atteintes pour des utilisateurs qui consomment plusieurs boissons énergisantes par jour.

Trois situations particulièrement risquées:

- Lors d'une activité sportive (avant, pendant ou après) car ces boissons perturbent l'adaptation du cœur aux efforts et accélère la déshydratation,
- En association avec l'alcool car elles génèrent alors agressivité, angoisses et états de panique,
- Lors de sorties en boîtes de nuit car tous les risques se cumulent: alcool, chaleur excessive et exercice physique.



LES MENACES DU BISPHEENOL A

Après trois ans de recherche, l'ANSES (= Agence de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation et de l'Environnement) met en évidence certains risques potentiels du BPA (Bisphénol A) pour la santé.

Utilisé depuis 50 ans pour fabriquer des plastiques, le BPA est présent dans les récipients à usage alimentaire ou non, le matériel électrique, les appareils électroménagers, certains dispositifs médicaux, les encres d'imprimerie...

Parmi les dangers, l'alimentation représente 84% des problèmes, particulièrement dans les résines qui tapissent l'intérieur des boîtes de conserve.

Les personnes les plus exposées restent les femmes enceintes, en contact pendant leur grossesse avec le perturbateur endocrinien qu'est le BPA et dont le fœtus d'une future petite fille pourrait révéler une modification de la structure de la glande mammaire; sans compter des risques supplémentaires de fausse couche.

Le Bisphénol A est d'ores et déjà interdit dans les produits destinés aux enfants de moins de 3 ans et le sera dans tous les contenants alimentaires, à partir du 1er janvier 2015.

En attendant cette échéance, un conseil: éviter la nourriture réchauffée dans des contenants en plastique.



SANTE

VIVE LES REPAS EN FAMILLE !

18% des enfants français sont en surpoids et 4% sont obèses. Mais ces chiffres pourraient encore être plus élevés si les familles françaises ne privilégiaient pas de prendre leurs repas ensemble et autour d'une table. En effet, les enfants qui bénéficient de ce temps de partage sont en meilleure santé, présentent moins de risque de surpoids, n'ont pas de carence en vitamines et en calcium.

Ces repas pris en famille leur offrent une alimentation plus équilibrée en fruits, légumes, produits laitiers et évitent le grignotage continu.

Sans compter que ces moments d'échange jouent un rôle social dans la cohésion familiale !



NE NOUS PRIVONS PAS DE FRUITS A COQUE !



Ces fruits oléagineux (noisettes, amandes, noix...) ne présentent que des avantages: leur utilisation régulière diminue le risque du diabète gras, de diverses maladies cardio-vasculaires et de certains cancers.

Très riches en acides gras insaturés, en fibres, en vitamines (E, PP, acide folique), en minéraux (potassium, calcium, magnésium) et en antioxydants, les fruits à coque ont des vertus anti-inflammatoires, anticancéreuses et cardio-protectrices.

La bonne dose est d'environ 30g par jour, selon une étude américaine qui a suivi, pendant 25 ans, l'alimentation de plus de 100.000 personnes.

UN GUIDE SUR LE SYSTEME DE SANTE

Le Ministère de la santé publie le guide « Usagers, votre santé, vos droits » composé de 26 fiches pratiques réparties en 6 domaines, dont l'objectif est d'aider à mieux connaître le système de santé: soins à domicile, santé des précaires, soins à l'étranger ... Les données fournies seront régulièrement mises à jour et ce guide est disponible sur le site :

www.sante.gouv.fr

RUBRIQUE SENIORS

Séniors , protégez votre vitalité en respectant ces dix points :

manger sainement, bien bouger, bien dormir, arrêter de fumer, entretenir votre moral, stimuler votre esprit, vivre en société, voyager tranquillement, aimer sans tabou, bien utiliser ses médicaments.



SANTÉ

BIEN DORMIR, UN REVE !

D'après une enquête récente, une grande majorité des Français n'est pas satisfaite de la qualité de son sommeil : 20% ont des insomnies, 10% connaissent un trouble du sommeil et 29% se réveillent une ou deux fois par nuit, en moyenne pendant 25 minutes.

Si les causes sont, pour la plupart, bien connues, certaines sont faciles à remédier, d'autres moins.

- Le bruit est l'élément essentiel : 31% des problèmes de sommeil proviennent d'une nuisance sonore venue, dans la majorité des cas, de l'extérieur : les transports et le voisinage. Si l'ennemi du sommeil chez les urbains reste la voiture, notre voisin n'est pas en reste avec une télévision dont le volume sonore est toujours trop élevé, en particulier après 22h.
- La lumière est aussi en cause : le quart des insomnies provient de l'éclairage public contre lequel il est souvent difficile de se protéger vraiment totalement. Cette « pollution lumineuse » perturbe notre horloge biologique, et donc notre sommeil, sans compter que certains éclairages publics ne sont pas toujours utiles et contribuent à augmenter la facture énergétique.
- Les appareils électroniques ont envahi notre vie, de jour comme de nuit. 75% des Français dorment avec un appareil électronique dans leur chambre (télévision, ordinateur...), le plus souvent branché et allumé. Là, il est toujours temps d'agir de par soi-même et de ne plus tenter de dormir entre deux sonneries de téléphone portable.
- La température idéale, la nuit, dans la chambre, ne doit pas dépasser 18° afin de permettre à celle du corps de diminuer, elle aussi. Or, la moitié des Français dorment avec une température trop élevée, parfois subie en cas de chauffage collectif. On peut simplement entrouvrir une fenêtre.
Dormir à deux, comme pour 67% d'entre nous, fait aussi monter la température, sauf à s'équiper d'une literie appropriée.



Et enfin, le plus surprenant : un cinquième des Français dorment en compagnie de leur animal domestique préféré qui les réchauffe ... mais aussi les réveille et perturbe donc leur nuit. Une seule solution, revoir son dressage !

QUELQUES CHIFFRES UTILES

Allocations familiales: 128,57€ pour 2 enfants; 293,30€ pour 3 enfants; 164,73€ par enfant supplémentaire

Honoraires médicaux Secteur 1: Généraliste: consultation: 23€ ; visite: 33€

Spécialiste: consultation: 25€

Consultation technique (radiologue...): 23€

Forfait hospitalier: 18€ par jour

RSA: 492,90€ pour une personne seule; 739,35€ pour un couple

SMIC brut: 9,53€ de l'heure, soit 1445,38€ par mois

Aide juridictionnelle:

Totale, si ressources mensuelles 2010 inférieures à 929€

Partielle, si ressources mensuelles 2010 inférieures à 1393€. Ces plafonds sont majorés de 167€ par personne à charge (pour les 2 premières), puis de 106€ pour les suivantes.

PETITES INFOS

SANTE

L'assurance maladie plus accessible:

1) sur Internet, le compte ameli permet de déclarer une nouvelle adresse, de commander une carte européenne d'assurance-maladie, de télécharger une attestation de droits et de suivre les remboursements en temps réel.

Site: www.ameli.fr

2) sur mobile ou sur tablette, l'application ameli permet les mêmes opérations.

Effets indésirables des médicaments:

Le site Internet de l'ANSM (=Agence Nationale de Sécurité du Médicament) permet à tout patient de signaler des effets indésirables, lors de la prise de médicaments: un simple formulaire à remplir en quelques clics et l'ANSM prendra ensuite les dispositions nécessaires.

Site: <http://ansm.sante.fr>

Un médiateur pour l'Assurance retraite:

Un problème avec sa retraite? Après avoir averti, par courrier, la Carsat Nord-Picardie de son insatisfaction ou de son désaccord et si sa réponse ne convient pas, on peut alors saisir son Médiateur.

Adresse: Le Médiateur de l'Assurance Retraite

Monsieur Claude Périnel

Cnav

110, avenue de Flandres

75019 Paris

ou: mediateur@cnav.fr



Contraception gratuite pour les mineures:

Les moyens de contraception (la pilule, par exemple) et les soins médicaux liés à l'IVG (=Interruption Volontaire de Grossesse) sont pris en charge à 100% par l'assurance maladie, pour les mineures de plus de 15 ans, depuis le 31 mars 2013.

CONSUMERISME



Réduire sa facture énergétique:

Les appareils électriques en veille correspondent à environ 10% de la facture globale. Pour éteindre plus facilement plusieurs appareils électriques à la fois, on peut équiper son logement de barrettes multiprises équipées d'un interrupteur.

LOGEMENT

Rénover son logement:

Pour connaître le budget d'éventuels travaux (isolation, chaudière ...) et les aides possibles, un numéro Azur (prix d'un appel local) est désormais disponible : 0 810 140 240 pour informer et guider **gratuitement** les usagers, dans le cadre du nouveau dispositif gouvernemental : «J'éco-rénove, j'économise».

Confédération Syndicale des Familles



Tous ensemble pour mieux vivre !

Retrouvez les infos sur les activités de la CSF au niveau national, sur : www.la-csf.org

Pour tous renseignements concernant les activités de la CSF, n'hésitez pas à contacter le siège :

12, Avenue Choron

02200 SOISSONS

03-23-59-73-18

csf@csf-soissons.org

La Confédération Syndicale des Familles est une association familiale et de défense des consommateurs et des locataires.

C'est une association nationale de loi 1901, « elle a pour but d'assurer, au point de vue matériel et moral, la défense et la représentation des intérêts généraux des familles, quelle que soit leur situation juridique, en particulier en leur qualité d'usagers, de locataires ou accédant à la propriété et de consommateurs de biens et de services. Elle a aussi pour objet l'étude des diverses questions et la coordination des diverses activités ou réalisations qui relèvent du domaine social et familial. Elle agit pour la protection et l'amélioration de l'environnement, de la nature et du cadre de vie. »

Extrait de l'article 2 des statuts

La consommation, vous intéresse !!!

Vous souhaitez donner un peu de votre temps au secteur consommation de la CSF, et rejoindre une équipe dynamique.

Faites vous connaître.

La CSF de Soissons, c'est :

- **Un centre de défense des consommateurs et des locataires**
- **Un secteur consommation et un secteur logement**
- **Des ateliers** : couture, cuisine, alphabétisation, remise à niveau, loisirs créatifs, expression libre avec la peinture et un atelier du consommateur et de la vie quotidienne.
- **Des actions familiales** : un projet autour de la culture, des ateliers thématiques autour de la santé et du bien être, des après-midi Parents/Enfants, des sorties familiales et un Espace Rencontre pour le Maintien des Liens Parents Enfants.
- **Un Point Info Famille** : lieu d'information et d'orientation sur tous les sujets concernant la famille.
- **Une AMAP** : engagement solidaire entre des consommateurs et des producteurs (légumes, pain, poulets, fromages de chèvre).

